LA SÉANCE

Présidence de M. Brisson, président

La séance est ouverte à 1 heure 20.

Projets divers

On adopte 24 projets locaux dont deux portant prorogation de surtaxes aux octrois d'Armentières et d'Avesnes.

BUDGET DES TRAVAUX PUBLICS

On reprend la discussion du budget des travaux publics

M. Chauvoix, sur le chapitre 15, présente un amendement à titre d'indication.

M. Turrel proteste et refuse de répondre à l'amendement qui cache une interpellation. Il demande que la discussion en soit renvoyée à une séance ultérieure

M. Chauvoix accepte : finalement, la discussion est renvoyée à samedi.

Le chapitre 15 est adopté.

Jourde propose une augmentation de 95,000 fr. pour donner aux commissaires de surveillance administrative des chemins de fer l'indemnité de résidence.

M. de Lasteyrie combat l'amendement pour raison budgétaire.

Le scrutin donne lieu à un pointage.

Gromaire demande 70,000 francs pour augmenter le nombre des contrôleurs du travail.

M. de Lasteyrie, combattant l'amendement, objecte que le nombre des fonctionnaires est déjà trop grand.

Gromaire réplique que le devoir du gouvernement est de prendre des mesures pour éviter des accidents.

M. Berteaux, appuyant l'amendement, pense qu'il est indispensable d'augmenter le nombre des contrôleurs afin d'empêcher le surmenage des employés des chemins de fer.

Il incrimine l'attitude des compagnies de chemin de fer à l'égard de leurs agents qui font partie du syndicat.

Ces compagnies se montrent oublieuses de leurs obligations envers ceux de leurs employés que leur police secrète désigne comme syndiqués.

Après une suspension de séance, **M. Berteaux** reprend son discours. Les syndiqués, dit-il, sont l'objet de mesures disciplinaires. Nous demandons au ministre de faire respecter la loi de 1884 sur les syndicats. La Chambre, en votant notre amendement, donnera aux 500,000 employés des chemins de fer un nouveau témoignage de sa bienveillance.

M. Turrel accepte l'amendement de M. Berteaux, qui tend à un relèvement de 67,000 fr., mais il est bien entendu que cette acceptation ne comporte nullement l'approbation des théories et des revendications exposées par M. Berteaux.

Millerand propose de joindre à l'amendement un projet de résolution invitant le gouvernement à appliquer la loi de 1884 sur les syndicats.

M. Turrel repousse le projet de résolution et condamne la manœuvre des radicaux consistant à retarder le vote du budget.

L'orateur demande à la Chambre d'ajourner la discussion à samedi, jour réservé aux interpellations.

M. Berteaux renonce à son interpellation inscrite à l'ordre du jour de samedi; cette décision permettra à la Chambre de se prononcer aujourd'hui même sur l'ordre du jour motivé.

L'amendement de Gronzier est repoussé par 333 voix contre 198.

L'amendement de M. Berteaux est adopté.

Le chapitre 16 est adopté.

M. Berteaux dépose l'ordre du jour suivant : « La Chambre, considérant les dangers qui résultent pour la sécurité publique du surmenage des employés de chemins de fer, invite le gouvernement à faire respecter les règlements [illegible] de 1884. »

Millerand se rallie à cet ordre du jour.

M. Sauzet dépose un autre ordre du jour ainsi conçu : « La Chambre, résolue à discuter le budget sans y mêler une interpellation, etc. »

Millerand. — En présentant aujourd'hui un ordre du jour, nous économisons le temps de la Chambre puisque nous évitons de renouveler la discussion samedi prochain.

Si le ministre refuse de s'expliquer, il endosse une très grave responsabilité, il confirme par son silence l'allégation de M. Berteaux.

M. Turrel dit qu'il résulte des enquêtes, que les mesures prise à l'égard de certains employés étaient justifiées.

Ils avaient publié des articles hostiles au gouvernement et surtout au ministère des travaux publics.

Quant à la situation des employés de chemins de fer, elle est préférable à celle des ouvriers des industries privées. Dès mon arrivée au Ministère, j'ai prescrit de nombreuses mesures en vue de garantir la sécurité publique.

J'ai fait mon devoir. Je m'en rapporte à la Chambre.

M. Berteaux remercie M. Turrel; il lui demande de rappeler l'attention des compagnies sur la circulaire de M. Barthou, fixant à 8 heures le repos des mécaniciens. Il lui demande en outre de faire respecter la loi de 1884.

MM. **Audiffred** et **Brom** déposent un ordre du jour approuvant les déclarations du gouvernement et comptant sur sa fermeté, pour assurer l'exécution des circulaires.

M. Sonnet déplore la tactique de certains républicains qui ont fait perdre un temps précieux à la Chambre.

La priorité sur l'ordre du jour Berteaux est repoussée par 314 voix contre 231.

L'ordre du jour Audiffred-Brom est adopté par 323 voix contre 141.

L'amendement de Jourde sur le chapitre 16 est repoussé par 257 voix contre 252.

M. Coubery fait remarquer que la Chambre n'a voté aujourd'hui qu'un chapitre.

M. Habert dépose un amendement analogue à celui de Jourde demandant 90.000 francs pour une indemnité de résidence aux commissaires de surveillance administrative.

L'amendement de Habert est repoussé par 285 voix contre 228.

M. de Lasteyrie n'accepte que l'amendement de M. Labattut qui propose une augmentation de mille francs à titre d'indication.

L'amendement de M. Labattut est adopté.

Le chapitre 16 est voté.

La séance est levée à 6 h. 35.

AU SENAT

AVANT LA SEANCE

La suppression des octrois

La commission sénatoriale relative à la suppression des octrois s'est réunie sous la présidence de M. Millaud.

Elle a entendu et adopté le rapport de M. Hugot.

LA SEANCE

Présidence de **M. Loubet**, président.

La séance est ouverte à 3 h. 10.

M. **Hugot** dépose son rapport relatif à la suppression des octrois.

INTERPELLATION DE M. AUCOIN

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Aucoin, maire d'Auch relative à la laïcisation d'une école congréganiste dans cette ville.

M **Aucoin**, après avoir dit qu'il venait se défendre comme accusé, rappelle que le 29 novembre dernier, le président du conseil pour s'opposer à l'adoption par la Chambre de la résolution de M. Dubief, qui invitait le gouvernement à laïciser toutes les écoles de filles dans le délai de dix ans, répondit qu'il ne pouvait accepter ce délai de dix ans et que tant qu'une loi nouvelle ne serait pas intervenue, il s'en tiendrait aux prescriptions de la loi du 30 octobre 1886.

M. Méline fit remarquer que cette loi est une loi de tempérament et que tous les partis s'en servent au besoin. A l'appui de cette assertion, il dit que la municipalité radicale socialiste d'Auch en profiterait pour s'opposer à la laïcisation d'une école congréganiste de filles, dont la vacance est ouverte depuis deux ans.

Je proteste contre l'allégation produite par M. le président du conseil.

Je reconnais très bien que je n'ai pas laïcisé cette école, parce que la loi de 1886 ne m'obligeait pas à le faire, ne pouvait pas m'y obliger.

J'avais laïcisé par avance, ce qui fait que je n'étais pas obligé de le faire au moment où la vacance s'est produite, et je demande au président du conseil de déclarer que ce que j'avance est conforme à la vérité. (Très bien à l'extrême-gauche).

M. **Le Provost de Launay**. — Le gouvernement est trompé par ses préfets sur tous les points.

[illegible] rais pu à la Chambre citer d'autres municipalités radicales que celle d'Auch. (Mouvements divers et bruit).

Si j'ai fait allusion à celle ci, c'est en raison de la présence à la tribune en dernier lieu de M. Thierry Cazes, député du Gers. J'ai d'ailleurs parlé d'une façon générale en insistant sur les dangers que présenterait la laïcisation à outrance.

Mais la façon de procéder de M. Aucoin m'en accuse un peu. C'est lui qui m'interpelle. Il nous a dû à annoncé qu'il avait un dossier faisant la preuve qu'il a toujours été prêt à laïciser, et puis il descend de la tribune en nous demandant, à nous, cette preuve.

M. Aucoin a dit qu'il avait créé une école laïque pour remplacer par avance l'école congréganiste dont il s'agit. C'est la première fois qu'il produit cet argument. M. Aucoin n'a jamais demandé la suppression de l'école congréganiste, comme il aurait dû le faire, si son assertion était exacte.

Dans tous les cas, j'ai des pièces, là dans mon dossier, dont je vous donnerai connaissance si M. Aucoin croit devoir remonter à la tribune.

M. **Aucoin** réplique et dépose l'ordre du jour suivant :

« Le Sénat demande au gouvernement de donner des ordres à ses représentants pour qu'à l'avenir ils respectent la loi, et passe à l'ordre du jour. »

M. **Méline** déclare repousser l'ordre du jour de M. Aucoin.

Ce dernier traite M. Méline de « communard ».

M. **Méline**. — « C'est une sottise ou, pour mieux dire, c'est faux ! »

M. **Dreteaux-Jumon**. — « On connaît votre impudence! ».

Cris ; « A l'ordre!

M. **Dreteaux-Junon** est rappelé à l'ordre.

M **Méline** demande l'ordre du jour pur et simple qui est adopté à mains levées.

La séance est levée à 6 heures.

LE BRIGANDAGE EN ITALIE

Rome, 14 décembre.

Un acte inouï de brigandage s'est passé à Monreale (Sicile).

Deux bandits qui dévalisaient une chaumière isolée, dont ils avaient blessé et bâillonné le propriétaire, furent surpris par le garde-champêtre.

Avant que celui ci eut pu donner l'alarme, un des bandits tira sur lui à bout portant et le malheureux garde, également blessé et bâillonné dut assister ainsi que le propriétaire de la chaumière, au déménagement complet des objets qui garnissaient la maisonnette et à la fuite des malfaiteurs.

Les deux victimes furent délivrées, au bout de huit heures de lente agonie par une patrouille de carabiniers. Le garde champêtre est mort peu après et le paysan est à l'agonie.

Les recherches effectuées pour retrouver les bandits sont restées jusqu'à présent sans résultat.

Palerme, 14 décembre.

La police de Palerme vient d'arrêter une nombreuse association de malfaiteurs, auteurs de crimes sensationnels. C'est le récit d'une petite fille ayant assisté terrorisée à l'ensevelissement d'un individu encore vivant dans la grotte de Lagana, aux environs de Palerme, qui a mis la justice sur les traces des coupables. Ces bandits avaient surtout pour but la séquestration de personnes riches pour obtenir une forte rançon de la famille.

Jusqu'ici, il y a 64 arrestations.

DERNIÈRE HEURE

LES MÉCANICIENS ANGLAIS

Londres, 14 décembre.

La conférence des patrons et ouvriers mécaniciens a recommencé ce matin à 10 heures ; elle a continué jusque dans l'après midi.

Le bruit court qu'un plus grand esprit de conciliation a régné. Il est probable que les conférences ne seront pas terminées aujourd'hui, et qu'elles dureront jusqu'à la fin de la semaine.

VIOLENT INCENDIE

Douvres, 14 décembre.

Le feu a éclaté, vers midi dans le quartier des officiers, au Château de Douvres. Le vent poussant les flammes avec violence, le bâtiment était tout en flammes ; l'incendie était visible de tous les points de la ville. Toute la garnison et les pompiers combattent le feu.

Une grande quantité de poudre et de matériel de guerre étaient emmagasinés à proximité du bâtiment en feu.

Heureusement, l'incendie a été circonscrit. Les dégâts sont purement matériels.

LE MINISTÈRE ITALIEN

Rome, 14 décembre.

[illegible] le nouveau ministère :

Présidence et intérieur, M. Rudini. — Marine, M. Brin. — Finances, M. Branca. — Trésor, M. Luzzati. — Guerre, général San Marzano. — Instruction, M. Gallo. — Travaux, M. Pavoncelli — Agriculture, M. Casorte. — Postes, M. Sines.

HORRIBLE CRIME

Grenoble, 14 décembre.

La nommée Sophie Gallien, 76 ans, a été trouvée assassinée à son domicile.

Le crime remonte à dimanche ; elle a été écrasée à coups de maillet. Le vol est le mobile du crime. L'assassin est inconnu.

SINISTRES MARITIMES

Arras, 14 décembre.

La perte de trois bateaux boulonnais : Gabrielle, Rouget de l'Isle et le n°2041 pendant la tempête des 26 et 28, est confirmée.

Les victimes seraient au nombre de 25, laissant des veuves et des enfants.

Le Transatlantique « La Touraine »

Paris, 14 décembre.

Une note de la Compagnie transatlantique annonce que le paquebot la *Touraine*, attendu depuis deux jours au Havre et dont le retard causait une certaine inquiétude, a été signalé à 4 heures 15 du matin au cap Lizzard.

L'ACTION SOCIALISTE

DANS LA RÉGION

A Roubaix

Samedi 18 décembre, à 8 h. 1/2 du soir, salle du Café du Tribunal, rue du Grand-Chemin, conférence publique et contradictoire, avec le concours assuré des citoyens DECOCK, adjoint au maire de Roubaix, et GOSSELIN, délégué du Comité fédéral.

A Lille

Samedi 18 décembre, à 8 heures 1/2 du soir, salle de l'Alliance, r. d'Arras, réunion publique et contradictoire, sous la présidence du colonel SEVER, député, avec le concours assuré des citoyens G. DEVERNAY, conseiller général, et G. DEVRAIGNE, professeur d'Agriculture.

Le citoyen Gust. Devernay rendra compte de son mandat.

A Lorgies

Dimanche 19 décembre, à 4 heures du soir, estaminet Laurent Edouard, réunion publique et contradictoire, avec le concours assuré des citoyens Georges DEVRAIGNE, professeur d'agriculture, et MERLIN, candidat du Parti ouvrier.

TRIBUNAUX

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du 13 décembre

Présidence de M. JOPPÉ, conseiller. — Ministère public : M. Wagon, substitut.

1re affaire. — Tentative de vol qualifié. — Le 18 septembre 1897, les sieurs Joseph Franck, 30 ans, né à Bruxelles (Belgique), tailleur d'habits, à Lille ; Julien Marlier, 20 ans, né à Malines (Belgique), tailleur d'habits, à Lille ; Albert Campe, âgé de 21 ans, né à Bruxelles, employé, demeurant à Lille, détenus ; et Romain Franck, né à Bruxelles, tailleur d'habits, demeurant à Molenbeck St Jean (Belgique), en fuite, essayèrent de fracturer, à l'aide d'un ciseau à froid la porte des appartements des époux Dapvril, absents alors de leur domicile, situé à Lille, rue des Sarrazins. Ils furent surpris dans cette opération par M. Fumery, habitant la même maison.

Ils prirent aussitôt la fuite en abandonnant une paire de chaussures qui fut reconnue appartenir à Joseph Franck. Mis en état d'arrestation, celui ci avoua sa culpabilité et dénonça ses complices. Marlier et Campe, arrêtés à leur tour, ont fait des aveux.

Quant à Romain Franck, il s'est réfugié en Belgique.

Les quatre accusés avaient concerté le vol qu'ils n'ont pas pu consommer.

Joseph Franck, qui avait habité la maison des époux Dapvril, guidait ses complices et les éclairait avec une chandelle pendant que Campe et Marlier aidaient Romain Franck, qui était muni du ciseau à froid, à pratiquer l'effraction. La porte présente des traces de pesées destinées à la fracturer.

Les accusés ne sont pas favorablement notés. Joseph Franck et Campe ont été condamnés en Belgique.

Joseph Franck est condamné à **cinq ans de réclusion** ; Campe, à **cinq ans de prison** ; Marlier est **acquitté**.

[illegible]

2e affaire. — Abus de confiance qualifié à Douai. — Paul-Eugène Benjamin Dupont, âgé de 32 ans, né à Goudecourt, arrondissement de Lille, demeurant à Douai, a été agréé le 14 avril 1894 par la compagnie d'assurances « La Réparatrice » comme son agent général pour l'arrondissement de Douai, moyennant la commune d'Orchies, et a rempli les mêmes fonctions vis-à-vis la compagnie d'assurances « Le Monde » à partir du 21 février 1895. Il était chargé de rechercher des clients et d'encaisser les primes pour le compte des compagnies à qui il devait ensuite faire les versements dans un délai déterminé.

Il était le commis salarié de ces compagnies, qui le rémunéraient par des remises sur le montant des primes par lui perçues.

En 1896, se trouvant en retard vis à vis de La Réparatrice », il fut mis en demeure de se libérer et fit des promesses qu'il ne tint pas. La compagnie porta plainte le 4 janvier 1897. Dupont s'empressa alors de passer en Belgique d'où il a été extradé.

Il a reconnu avoir détourné diverses sommes s'élevant en totalité à 413 fr. 25 cent., encore dus à la *Réparatrice*.

La compagnie *Le Monde* a subi un préjudice plus considérable. Le montant des détournements commis envers cette compagnie s'élève à 2.232 fr. 78, qui ont été vainement réclamés à Dupont et pour lesquels une plainte a été portée contre lui.

Antérieurement, pour lui éviter les poursuites judiciaires dont il était menacé, sa famille s'était imposé de lourds sacrifices ; elle avait remboursé, le 11 janvier 1896, une somme de 2,000 fr. qu'il avait dissipée.

Malgrées promesses, Dupont n'a rien changé à sa manière de vivre.

L'accusé a déjà été condamné par le conseil de guerre à 3 ans de prison pour désertion et dissipation d'objets d'équipement.

Les renseignements recueillis sur sa conduite ne sont pas favorables.

Paul Dupont est **acquitté**.

Défenseur : Me A. d'Hooghe.

ACADÉMIE DE MÉDECINE

Nous relevons, dans la liste des récompenses accordées en 1897, les noms suivants intéressants notre région :

Le prix de 1,200 francs est accordé au docteur Calmette, directeur de l'Institut Pasteur à Lille, pour mémoire, sur la guérison de maladies reconnues incurables

Mention honorable au docteur Germe, à Arras, ouvrages sur la circulation du sang.

Un rappel à la médaille en or est accordé au docteur Willm de la Faculté des sciences, à Lille ; médaille d'argent au docteur Faidherbe, à Roubaix, sur la fièvre ganglionnaire ; un rappel à la médaille d'argent au docteur Favier, major de 1re classe au 145e d'infanterie à Maubeuge ; étude sur la diphtérie.

Un rappel à la médaille d'argent au docteur Gorez, à Lille : rapport sur les épidémies dans le Nord en 1895.

Rappel à la médaille d'argent au docteur Mantel à St Omer pour rapport sur les épidémies en 1896.

Rappel à la médaille de bronze au docteur Renard, directeur du service de santé du 1er corps d'armée, pour ses ouvrages sur la diphtérie et la fièvre typhoïde.

Rappel à la médaille d'argent au docteur Joly, médecin, pour la protection de l'enfance à Fauquembergues.

Médaille d'argent au docteur Biat, à Lièvin

Médaille de bronze à Mme Delannoy, sage-femme à Lille ; à Mme Gugelot, interne, à l'hôpital de la Charité à Lille ; à Mme Martin, sage femme à Halluin ; à Mme Bastien Goubet, sage femme à Beauvois (Nord) ; à Mme Boidin, à Souchez (Pas de Calais) ; à M. Devriès, à Nomain ; à Mlle Laurent à Bruay (Pas de Calais) ; à Mlle Lustre à Halluin ; à Mme Marchand à Beauvois (Nord) ; à Mme Petit à Bruay ; à Mme Rivière à Haubourdin ; à Mme Rombau à Lannoy (Nord) ; à Mme Turpin à Lannoy, à Mme Vairon à Wattrelos.

LILLE

PARTI OUVRIER. — SECTION LILLOISE

Elections législatives

Les membres du Parti ouvrier, appartenant aux trois circonscriptions de Lille, sont invités à assister à la grande réunion privée qui aura lieu dimanche prochain, 19 décembre à 5 heures du soir, dans la salle du Gymnase, place Sébastopol, à Lille.

La carte d'adhérent, dont le dernier timbre ne devra pas être antérieur au mois d'août, sera rigoureusement exigée à l'entrée.

Un bureau sera en permanence à la Maison du peuple, jeudi et vendredi, de 8 à 10 h. en soir, pour permettre aux camarades qui auraient égaré leur carte, ou dont la carte ne serait pas à jour pour une cause indépendante de leur volonté, de se mettre en règle.

Ordre du jour : Elections législatives de 1898, choix des candidats, nomination de la commission électorale.

Commission administrative

Réunion des délégués jeudi 16 décembre à 8 heures et demie du soir, à la Maison du Peuple.

Bureau de renseignements

Le bureau de renseignements se tiendra à la Maison du Peuple, ce soir, mercredi, de 8 h. 1/2 à 10 h. 1/2 du soir.

MAISON DU PEUPLE

Assemblée de la commission de la Maison du Peuple, aujourd'hui 15 décembre.

Les nouveaux membres élus sont priés de s'y trouver à 8 h. 1/2 précises.

Fédération des syndicats

Dimanche 19 décembre, assemblée générale de toutes les commissions administratives des syndicats ouvriers de Lille et environs adhérents ou non à la Fédération à 11 heures précises du matin, rue de Béthune, 21, pour prendre part aux débats de l'ordre du jour suivant :

Elections de Prud'hommes. — Présentation des candidats.

La Comédie politique

Les manifestations oratoires qu'ont faites samedi MM. Barrois et Brackers à Moulins-Lille, et dimanche, MM. Basquin et le même Brackers à Hellemmes, ont défavorablement impressionné la *Dépêche* en ce qui concerne le Benjamin opportuno-clérical de Lille... Vous avez deviné M. d'Hugo.

Donc, M. Brackers d'Hugo écope, presqu'aussi durement que ce pauvre homme de Basquin qui, dit la *Dépêche*, n'est plus qu'une *sorte d'autre éteint et relégué au magasin des accessoires !* »

Mais aussi, pourquoi diable M. d'Hugo tend-il la main aux cléricaux quand il est avec M. Barrois et leur tourne-t-il le dos quand il pérore sous le regard de M. Basquin ?

A ce jeu là — qui ne manque pourtant pas d'esprit jésuitique — l'enfant de cœur des cléricaux, tant choyé hier, risque fort de s'éveiller, un beau matin, le « chose » entre deux selles.

En attendant, la « Dépêche » montre les dents et rabat ainsi les oreilles à ces alliés opportunistes :

— « Si messieurs les progressistes, s'exprime la dévote feuille, veulent recommencer la guerre, ils n'ont qu'à le dire ; nos amis prendront leurs mesures en conséquence et sauront, le moment venu, ne pas l'oublier. »

Et voilà comment la discorde se mit un jour au camp d'Agramant !

Basquin qui l'eût cru, Brackers qui l'eût dit !

Emile RAYMOND.

Conférences populaires

Aujourd'hui mercredi, 15 décembre, à 8 h. 1/2 du soir, dans le grand amphithéâtre de l'Institut de physique, rue Gauthier de Châtillon, 48, conférence faite par M. Collinet, professeur agrégé à la Faculté de Droit.

Sujet : « Une journée des échevins de Lille au XIIIe siècle. »

On sait que ces conférences populaires d'enseignement supérieur sont subventionnées par le conseil municipal de Lille.

L'assassinat du garçon de recettes Lamarre

La femme Carrara, l'épouse de l'assassin du garçon de recettes Lamarre, est née à Lille le 15 janvier 1874. Les registres de l'état-civil portent que ses parents habitaient rue de Valenciennes (sans indication du numéro). Elle est fille de Jean Roelant, né à Dender Hautem (Belgique) et de Marie Charlotte Pauline Vanpraet, née à Fives.

Elle fut prénommée Louise Julie.

Elections au Tribunal de Commerce

Le Maire de Lille informe les électeurs consulaires des cantons Est, Nord-Est, Sud, Sud-Est que les opérations du scrutin de ballotage du dimanche 19 décembre prochain, pour les élections au Tribunal de commerce, auront lieu dans une des salles de l'école communale de garçons de la rue Meilly, dont l'entrée se trouve rue Molière.

L'Arbre de Noël

La journée de dimanche sera consacrée aux chants religieux.

Cette première partie exclusivement réservée aux artistes du Théâtre, devra être close à quatre heures et demie, les chanteurs étant appelés par leur service.

Le piano ou l'orgue seront tenus par Mlle Louise Lefebvre.

Le lendemain lundi, Mlle Decroix chantera le Noël d'Holmès et Mlle Louage, le Noël de Gounod et la Charité de Faure.

Un empêchement imprévu éloignant de Lille pour la journée de dimanche Mlle Delcroix, c'est Mlle Montigny qui remplira le rôle de Nini Buffet dans les chansons du pavé.

Pour les chants populaires, M. Oscar Petit tiendra l'harmonium.

Le comité a obtenu le concours d'une dizaine de pianistes pour accompagner les chanteurs, mais il lui en manque encore deux.

Il adresse un appel aux artistes ou amateurs qui voudraient bien rendre ce service à l'[illegible]

Dans l'enseignement primaire

Nous recevons d'un instituteur du Nord la lettre suivante :

« Dans son rapport de fin d'année, M. le directeur départemental de l'enseignement primaire, afin de remédier à la pénurie de candidats à l'Ecole normale de Douai, demande au Conseil général de voter cent francs, à titre de récompense, à tout instituteur qui présenterait un candidat à la dite école.

« Idée irréalisable ! — Car l'instituteur, qui vit de façon précaire, ne peut conduire un jeune homme dans une carrière où l'on pamunère les travaux par une existence réisine de l'indigence. Nous ne voulons vos risquer les reproches d'un homme à qui nous aurions fait partager notre médiocrité, afin de gagner l'estime de nos supérieurs ; nous ne voulons pas nous vendre, même pour cent francs

« Le Conseil Général ne voudra pas imposer à notre conscience une tâche pour laquelle il y aurait plus de rebelles que de dévoués, M. le Directeur eut été mieux inspiré, en insistant plus fermement auprès de M. le Préfet pour faire accepter le système de traitement présenté par MM. Caudrelier et Gauthier.

« M. le Préfet a mis un bâton dans les roues, et sa solution est dérisoire ; le soulagement apporté sera nul.

« Le jour où notre situation sera meilleure la pénurie des candidats cessera, car nous n'hésiterons plus alors à engager les jeunes gens à suivre la même voie que nous ; notre exemple, d'ailleurs, la vue de notre aisance, suffiront à cela.

« UN INSTITUTEUR. »

12

LA FILLE DU SUPPLICIÉ

ROMAN TRAGIQUE

(1870-1871)

PAR

Albert GOULLÉ

PREMIÈRE PARTIE

LA BELLE JOSÉPHA

Annette se vêtit à la hâte, descendit dans l'estaminet, et demanda des nouvelles.

Les premières qu'elle eut étaient assez lugubres.

Les Allemands étaient maintenus à distance. Les troupes françaises, fermes sur leurs positions n'avaient pas reculé d'une semelle.

Mais un soldat, sans fusil, sans képi, parut sur la place.

On courut à lui, on le questionna.

— Nous étions en avant de Bagneux, raconta-t-il, lorsque tout à coup nous reçûmes de la mitraille dans le dos. Les Allemands avaient des canons dans les taillis qui sont entre Bagneux et Paris : nous étions tournés.

Un deuxième soldat, un troisième, un quatrième arrivèrent. Ils venaient de Fontenay et de Clamart.

Ceux-là dirent que des batteries allemandes de grosse artillerie étaient pointées contre les hauteurs de Châtillon qu'elles inondaient d'obus.

Comment cette artillerie se trouvait-elle là ? c'était incompréhensible.

Evidemment Châtillon était le point culminant que Kœckler avait indiqué ; c'était l'objectif sérieux de l'attaque des Allemands. L'avertissement était arrivé trop tard pour qu'on pût le renforcer.

Nordel avait sans doute été empêché de joindre les lignes françaises ; peut-être aussi avait-il rencontré, de son côté, les difficultés, les méfiances qu'elle même avait rencontrées ici, et qui avaient retardé de plus d'une heure la prise en considération de l'information qui pouvait tout sauver.

S'être donné tant de peine, avoir couru des risques si terribles, inutilement !

Désespérée, navrée, Annette Gérard quitta Arcueil, se dirigea vers Paris par la route de Bicêtre.

Elle pourrait enfin revenir chez elle, embrasser sa mère, se retrouver au milieu de ses amis.

Qui a une fois bu, non la vinasse frelatée et alcoolisée du sot et borné chauvinisme ; mais le pur vin de l'amour de la patrie ; qui a une fois éprouvé la joie profonde de se dévouer pour la défense de son pays, sentira désormais son moi grandi par la solidarité ; son âme vibrera aux bonheurs comme aux malheurs, aux hontes comme à la gloire de ses frères.

La pauvre petite Annette n'était pas au bout de ses émotions et de son odyssée.

En sortant de la maison où elle avait dormi, elle se trouva presque face à face avec l'officier de marine sous-chef d'état-major.

Il l'arrêta pour lui dire :

— Vous voilà partie, mon enfant ?... Rentrez vite dans la capitale ; il ne fait pas sain, aux avant-postes, pour les jolies filles.

Il s'obstinait à être aimable, cet homme grisonnant, quoiqu'elle se fut montrée peu sensible, plutôt revêche à ses aménités antérieures.

Il avait des regards et des expressions de vieux galantin.

Elle voyait en lui une espèce de Kœckler mieux élevé, officier au lieu d'être aubergiste. Il lui inspirait tout autant de dégoût.

Avait-elle dans son destin d'être complimentée, protégée, convoitée par tous les libertins à tête chenue ou chauve, qu'elle trouverait sur son passage ?

Elle répondit, d'un ton pas trop impatient :

— Oui, monsieur l'officier, je vais chez nous embrasser maman.

— Elle sera bien heureuse de vous revoir !

Il s'éloigna.

Annette, en le saluant, remarqua qu'il portait la main à son visage, comme s'il s'essuyait les yeux.

Et elle pensa, en son naïf égoïsme de belle fille :

— Voilà qu'il pleure, parce que je m'en vais ; je ne resterai pas pour le consoler.

Au même moment, le baron de Ploutardec se disait :

— Je ne verrai plus mon fils, moi. Puisqu'il n'est pas revenu et que les Allemands occupent la région qu'il avait à parcourir, c'est qu'il a péri.

Si Annette Gérard avait su la cause réelle de son chagrin, et que le fils qu'il pleurait était le même jeune homme que le doux fiancé qu'elle appelait François, comme elle se serait jetée à son cou ! Comme elle aurait mêlé ses larmes à celles du vieux galantin pour qui elle ne ressentait que répugnance !

Elle arrivait aux dernières habitations du village.

Des fuyards maintenant passaient par groupes, courant vers la porte des fortifications la plus proche.

— Où allez-vous, vous ? dit derrière elle une voix.

Et en même temps une main lui saisit le bras.

Elle se retourna ; elle vit le comte de Lisbourg.

Celui-là n'était pas un vieux ; cependant il lui inspirait plus d'effroi encore que l'officier de marine.

Surtout, il lui faisait peur : une peur complexe où il y avait de la répulsion pour l'homme et une rancuneuse méfiance contre le milliardaire.

Elle était convaincue que si, au lieu de la rebuter par des plaisanteries insultantes, il s'était empressé d'utiliser le renseignement apporté par elle hier, l'échec grave par lequel cette sinistre journée commençait aurait été évité.

— Où allez-vous ? répéta-t-il. Je veux savoir qui vous êtes. Ah ! belle renseigneuse, coureuse de cabarets d'avant-postes, c'est vous, je le parierais, qui aviez indiqué à l'ennemi le point faible de notre ligne.

— Vous m'accusez, vous ! riposta la jeune fille, enhardie par l'indignation.

— Oui, je vous accuse. Vous ne partirez pas. Il faut que l'on sache...

A cette altercation extraordinaire entre un officier et une jeune fille, des gens sortirent de chez eux, parmi lesquels Annette reconnut Lucas Franchard, l'homme au bourgeron bleu, qui était intervenu hier soir à l'estaminet.

— Ah ! çà, dit-il, voilà qu'on laisse détaler les soldats et qu'on arrête les femmes ! C'est du nouveau !

— Cette femme, commença Lisbourg...

— C'est peut-être une Prussienne, interrompit Franchard, railleusement ; mais c'est surtout les Prussiens qu'il faut empêcher de rentrer dans Paris.

Un attroupement s'était formé, hostile *a priori* à la femme soupçonnée d'être une espionne.

Mais un revirement se faisait contre l'officier.

Il était en mauvaise posture pour tenir tête ; il se tut et s'esquiva.

La jeune fille put continuer son chemin sans autre encombre jusqu'à la porte de Paris.

Hélas ! la débandade continuait. Des hommes sans armes, essoufflés, passaient à côté d'elle, la devançant, disparaissaient au prochain tournant de la route.

Elle atteignit enfin la zone militaire qui lui parut plus dévastée, plus affreuse encore que l'autre matin.

A présent ce n'étaient plus des paysans, des carrioles patientes allant au pas qui affluaient dans la ville ; c'étaient ses défenseurs démoralisés, affolés.

Sur le pont levis, Annette fut bousculée par des fuyards, faillit être jetée dans le fossé.

Puis dans Paris on l'insulta. Qu'est-ce que c'était que cette fille qui rentrait parmi les déserteurs ?

La population du faubourg avait accueilli sympathiquement les premiers rentrés.

Mais à présent un changement d'opinion s'était fait.

On les appelait lâches, parfois on leur barrait le passage en leur criant de retourner au feu ; on arrêtait ceux qui avaient l'effronterie de riposter aux injures.

La triste Annette était rouge de la honte de ces malheureux plus encore que des injustes épithètes qui s'égaraient sur elle.

Elle s'attribuait une part de responsabilité dans le désastre. Elle avait été maladroite ; elle n'avait pas su apporter assez tôt et faire tout de suite écouter la révélation qui pouvait, au lieu de la défaite, procurer la victoire.

(*A suivre*).